

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 06 - 059

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 15 octobre 2024 à partir de 17 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 5 : La convention avec l'Agence des communications mobiles, opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) permettant au SDIS de bénéficier de l'accès au nouveau réseau radio du futur (RFF).

Les différents services chargés de la sécurité et des secours (polices nationale et municipales, gendarmerie, SDIS, SAMU...) utilisent à ce jour des équipements radio conçus dans les années 1980 et 1990 à bas débit, non interopérables, et difficilement adaptables à la transmission de grandes quantités de données ou d'images en temps réel.

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2013 doit permettre de remédier à ces dysfonctionnements. Elle prévoit notamment de moderniser les équipements radio de ces services, en les dotant d'un système de communication mobile très haut débit (4G puis 5G), multimédia et interopérable. C'est l'objet du projet Réseau Radio du Futur (RRF).

A terme, ce nouveau réseau devrait équiper plus de 300 000 abonnés en charge des missions de protection des populations et de gestion des crises (police nationale, la gendarmerie nationale, SDIS, SAMU, préfectures, associations agréées de sécurité civile...). A noter que les principaux utilisateurs de ces nouveaux équipements devraient être les sapeurs-pompiers.

Ce nouveau réseau permettra de passer des appels vidéo, de partager la géolocalisation en direct, et d'envoyer des fichiers lourds (des résultats d'examens médicaux, électrocardiogrammes...). Orange et Bouygues Telecom fourniront la couverture réseau mobile 4G et 5G sur laquelle sera adossé le RRF.

Ce réseau devait se déployer à partir de 2024, et 2 départements pilotes devaient l'expérimenter : le département de la Loire et celui des Bouches du Rhône. Pour des raisons techniques, cette échéance a été repoussée et l'expérimentation devrait débuter au printemps 2025.

Les coûts de construction du RRF sont estimés à 161 millions d'euros environ, et sont intégralement financés par le ministère de l'Intérieur. Les services qui utilisent le réseau devront quant à eux verser une redevance calculée en fonction du nombre d'appareils téléphoniques fournis.

A titre d'information, le coût mensuel de la location d'un terminal (smartphone RRF, carte SIM et licence MCx mobile) s'établit entre 39 € et 48 € en fonction du nombre de giga fourni. A ce coût, s'ajoutent notamment ceux relatifs aux stations de stockage et de rechargement (entre 16 € et 30 €), les micros casques (1 € environ)...

Le SDIS de la Loire devrait s'équiper d'environ 1 100 appareils avec les accessoires.

Après négociation avec l'ACMOSS, le SDIS pourrait financer le dispositif par le versement de subventions d'investissement, permettant d'exonérer la section de fonctionnement de l'inscription d'une redevance pendant une période de 10 ans.

Le financement de l'opération fera l'objet d'une convention spécifique. Dans l'immédiat, il a été proposé de contractualiser les relations entre le SDIS et l'ACMOSS avec la convention jointe en annexe.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention avec l'Agence des communications mobiles, opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) permettant au SDIS de bénéficier de l'accès au nouveau réseau radio du futur (RFF) ci-joint et autorise le Président à signer ledit document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER